Programmes de transferts monétaires (PTM)

## Questions frÉquemment posÉes

* **En quoi consistent les PTM ?**

Les PTM englobent toutes les formes d’aide prévoyant la distribution d’espèces ou de bons. Ils constituent **l’une des solutions d’intervention possibles pour soutenir les populations touchées par une crise humanitaire**. Le recours à ces programmes dépend du contexte opérationnel. La mise en place de PTM adaptés peut être une alternative ou un complément à l’assistance en nature. Il ne s’agit pas d’un domaine d’activité à part entière, mais plutôt d’outils pouvant être utilisés pour atteindre des objectifs spécifiques dans des contextes et des domaines d’activité donnés.

Les PTM sont un moyen efficace et flexible de sauver des vies, protéger les moyens de subsistance et renforcer le relèvement après une catastrophe. Non seulement ils **favorisent le choix et la dignité des communautés touchées par une catastrophe, mais ils peuvent aussi se révéler plus rapides et plus efficaces par rapport aux coûts que l’assistance en nature. Ils permettent aussi de stimuler les moyens de subsistance, les économies et les marchés locaux** etde garantir que notre intervention humanitaire ne porte pas atteinte à l’économie locale.

* **Quels sont les principaux avantages des PTM ?**
* **Choix :** ils offrent davantage de flexibilité pour répondre aux différents besoins des individus touchés par une catastrophe ou par un conflit.
* **Rapidité et efficacité par rapport aux coûts :** ils peuvent être mis en place plus rapidement que d’autres solutions d’intervention et permettre d’économiser les coûts logistiques liés à l’acheminement des articles de secours.
* **Dignité :** ils préservent la dignité des individus en leur permettant de choisir quand et comment dépenser leur argent.
* **Soutien aux marchés locaux :** ils contribuent à la reprise des économies et des marchés locaux, qui sont essentiels à la vie quotidienne et au relèvement des individus.
* **Quelles sont les différentes modalités (mécanismes de distribution) des PTM ?**

Les mécanismes de distribution les plus utilisés peuvent être regroupés en trois catégories :

1. les subventions en espèces ou les paiements « argent contre travail » versés par le biais de tiers/d’organismes de transfert (banques, bureaux de poste, organismes de transfert de fonds, cartes prépayées, opérateurs de téléphonie mobile) ;

2. les subventions en espèces ou les paiements « argent contre travail » versés directement par la Fédération internationale, le CICR ou les Sociétés nationales ;

3. les bons pour provisions et/ou pour espèces distribués par le biais de commerçants/tiers et devant être échangés dans des commerces donnés.

Toutes ces modalités peuvent être combinées avec l’apport d’une aide en nature et la fourniture de services tels que des soins de santé. Les solutions choisies dépendront des objectifs du programme et des préférences des bénéficiaires visés.

* **Quelle est la différence entre les transferts monétaires conditionnels et les transferts monétaires sans condition ?**

**Transferts monétaires sans condition :** ne sont assortis d’aucune condition quant à l’utilisation qui doit en être faite. Dans les situations d’urgence, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement) privilégie les transferts monétaires sans condition et universels, car ils offrent davantage de flexibilité pour répondre aux besoins variés des individus et assurent une réponse plus rapide.

Les transferts monétaires sans condition se fondent sur le principe selon lequel l’argent sera utilisé pour répondre aux besoins essentiels recensés dans le cadre de l’évaluation initiale. Ils peuvent être ponctuels ou répétés ; une autre solution consiste à verser différents montants sur une période de plusieurs mois.

**Transferts monétaires conditionnels :** sont octroyés aux bénéficiaires selon des conditions données ou afin d’être utilisés dans un but précis, par exemple pour le lancement d’une activité économique, l’achat d’outils ou de produits destinés à l’agriculture, l’accès aux soins de santé ou l’envoi des enfants à l’école. Tant que l’argent est utilisé aux fins convenues, les bénéficiaires sont libres de choisir le type, la qualité ou la quantité de produits qu’ils souhaitent acheter.

Les transferts monétaires conditionnels englobent les paiements « argent contre travail », les subventions en espèces et les bons à échanger contre des articles donnés.

* **Quelle est la différence entre les divers types de bons ?**

**Bons pour espèces :** ont une valeur monétaire donnée et peuvent préciser le service, l’article ou le type d’articles contre lesquels ils peuvent être échangés.

**Bons pour provisions :** peuvent être échangés contre une quantité donnée de biens ou de services dans les commerces ou les marchés participant au programme. Les bons pour provisions permettent à l’organisme d’imposer aux bénéficiaires le type et la qualité des articles.

* **Quand mettre en œuvre des PTM ?**
* **Avant la survenue d’une catastrophe :** en anticipation de chocs prévisibles ou dans le cadre d’un programme de réduction des risques de catastrophe.
* **Dans les premières phases d’une intervention de secours :** pour répondre aux besoins alimentaires et non alimentaires immédiats ; pallier l’absence de revenus ; et/ou protéger/remettre en état les moyens de subsistance et les logements.
* **En période de relèvement :** pour favoriser la remise en état/le renforcement des moyens de subsistance, fournir des abris **temporaires** ou créer des emplois à court terme, au profit de la communauté.
* **Dans le contexte de crises chroniques/permanentes :** pour contribuer à la lutte contre la pauvreté, favoriser la transition de l’aide humanitaire à l’aide sociale, répondre aux besoins alimentaires et non alimentaires essentiels et renforcer/mettre en place des moyens de subsistance.
* **Pendant un conflit :** pour répondre aux besoins immédiats et contribuer au renforcement des moyens de subsistance.
* **Quand faut-il prendre la décision d’utiliser les transferts monétaires dans le cadre d’une intervention d’urgence ou de relèvement ?**

Les PTM s’inscrivent dans le cycle de projets. Cela signifie que la décision d’utiliser ou non les transferts monétaires dans le cadre d’une intervention dépendra des processus de préparation, d’évaluation et d’analyse des solutions d’intervention. La décision de recourir à des PTM dépend de leur **pertinence** et de leur **faisabilité**. **La pertinence** renvoie à la mesure dans laquelle les PTM contribuent à satisfaire les besoins d’un groupe cible donné, conformément aux objectifs et au calendrier de l’intervention. **La faisabilité** renvoie aux capacités opérationnelles dans un contexte donné et à la capacité du Mouvement d’utiliser les PTM pour atteindre les objectifs visés. Les questions liées à la pertinence et à la faisabilité des PTM exigent une bonne connaissance de la dynamique des marchés et des préférences des groupes cibles.

* **Quelles sont les conditions nécessaires à la prise en considération des PTM comme solution d’intervention ?**
* Un marché qui fonctionne et qui soit accessible aux commerçants et aux bénéficiaires visés.
* Au niveau du gouvernement et de la Société nationale, des responsables favorables aux transferts monétaires.
* Pas de taxation excessive des marchandises (qui pourrait conduire à une hausse des prix ou entraver la capacité du marché de fournir les articles requis).
* Un mécanisme de distribution opérationnel et fiable (banques, organismes de transfert de fonds, réseau de téléphonie mobile, etc.) par le biais duquel effectuer les paiements aux bénéficiaires.
* Un système fiable d’identification des bénéficiaires.
* Des voies efficaces de communication avec la communauté.
* Une stratégie de retrait clairement définie.
* Des conditions de sécurité acceptables et une évaluation des risques liés à toutes les menaces auxquelles le personnel et les bénéficiaires pourraient être exposés.
* **Pourquoi l’analyse des marchés est-elle si importante dans le cadre des PTM ?**

L’analyse des marchés est un moyen d’évaluer la faisabilité des PTM et fait partie des processus d’appréciation initiale et de suivi de l’intervention. Les PTM ne constituent une solution appropriée que si les marchés sont en mesure de répondre à une augmentation de la demande en produits de base (équilibre entre l’offre et la demande). Lorsqu’il y a pénurie sur les marchés, la demande provoque une hausse des prix. Le Mouvement a élaboré un outil intitulé *Évaluation rapide des marchés* qui sert de base à la conduite d’une analyse des marchés. Cet outil est inclus dans la Boîte à outils pour les transferts monétaires dans les situations d’urgence. Une évaluation des marchés ou de la faisabilité des transferts monétaires doit être menée par une équipe multidisciplinaire, comprenant des spécialistes techniques issus des différents secteurs de programmes, de la logistique, de la sécurité et de tout autre département concerné. L’accès physique aux marchés après une catastrophe naturelle ou durant un conflit doit être pris en compte, de même que la fréquence d’ouverture des marchés.

* **De quelle expérience le Mouvement dispose-t-il en matière de PTM ?**

Pour le Mouvement, la question n’est plus de savoir si les transferts monétaires constituent une solution appropriée pour répondre aux besoins des populations en situation de crise, mais de déterminer comment ils peuvent être utilisés pour en optimiser l’impact. Les Sociétés nationales membres de la Fédération internationale disposent d’une vaste expérience de la mise en place de PTM dans le cadre d’interventions consécutives à une catastrophe. L’opération engagée à la suite du tsunami de 2004 dans l’océan Indien a marqué un tournant pour le Mouvement. Depuis cette date, des PTM ont été mis en œuvre après chaque catastrophe majeure (notamment, séisme de 2006 au Pakistan, cyclone Sidr de 2007 au Bangladesh, séisme de 2010 en Haïti, inondations de 2010 au Pakistan, crise du Sahel de 2011 et typhons de 2013 et 2014 aux Philippines).

En 2014, plus de 50 % des appels d’urgence de la Fédération internationale prévoyaient la mise en œuvre de PTM pour répondre aux besoins d’urgence dans plusieurs secteurs ou dans un secteur donné, le recours à ces programmes étant quasi-systématique dans la région Asie-Pacifique et en augmentation dans les régions Amériques et Afrique. De même, depuis trois ans, les allocations du DREF sont plus en plus utilisées pour mettre en place des PTM.

Le Mouvement utilise les PTM pour atteindre des objectifs variés, tels que :

* la satisfaction des besoins de base (alimentaires et non alimentaires) immédiatement après une catastrophe ;
* le renforcement de la sécurité économique des ménages ;
* la reconstitution des stocks et des actifs productifs ;
* la diversification du régime alimentaire ;
* la mise en commun des fonds en vue de projets de développement communautaire ;
* l’amélioration de l’accès aux marchés et aux soins de santé (grâce à l’achat de moyens de transport) ;
* la prévention de la vente des actifs productifs ;
* la relance des économies locales ;
* la réduction du fardeau économique qui pèse sur les communautés bénéficiaires ;
* le soutien à l’éducation ;
* la construction d’abris (temporaires et transitoires, notamment).
* **Quelles sont les préoccupations les plus courantes en ce qui concerne les PTM ?**
* ***Tout le monde veut recevoir de l’argent, ce qui peut rendre le ciblage difficile.***

C’est précisément parce que tous les individus touchés par une catastrophe ou par un conflit savent que des subventions en espèces peuvent les aider à se relever que le Mouvement doit bien cibler les interventions. La distribution d’espèces ne sera à elle seule probablement pas suffisante pour répondre aux différents besoins de tous les individus. Les transferts monétaires sont souvent combinés avec l’apport d’une aide en nature et la fourniture de services. Le Mouvement doit répondre aux besoins recensés en mettant en place les modalités de transfert et les mécanismes de distribution adaptés à chaque groupe cible. Comprendre la façon dont les transferts monétaires contribuent à la satisfaction des besoins des ménages permet d’élaborer des PTM facilitant l’identification des groupes cibles (zones, ménages ou moyens de subsistance concernés). Les méthodes de ciblage et les critères de sélection devront être définis en fonction de la communauté et permettre la mise en place de systèmes de vérification, de suivi et de communication solides. Les erreurs d’inclusion et d’exclusion peuvent être surveillées à l’aide d’un mécanisme efficace de plainte et de retours d’information.

* ***La distribution d’espèces peut pousser les commerçants locaux à augmenter leurs prix et provoquer une inflation.***

Les transferts monétaires ne représentent généralement qu’une faible part de l’économie locale et les données montrent qu’ils n’engendrent aucune inflation à long terme. Toutefois, des variations à court terme des prix ont été relevées lorsque les acteurs du marché doivent répondre à la hausse de la demande de certains biens. Le Mouvement a mis au point différents outils permettant d’évaluer la capacité de réaction des marchés et d’analyser les prix qui y sont appliqués. Ces outils ont été conçus pour vous aider à garantir que les montants des transferts monétaires et les mécanismes de distribution choisis réduisent le risque d’inflation lié à la distribution d’espèces aux bénéficiaires. Un suivi régulier de l’inflation provoquée par des facteurs extérieurs aux PTM vous aidera à déterminer si les montants des transferts monétaires doivent être adaptés aux nouveaux prix appliqués sur les marchés.

* ***Les bénéficiaires n’utiliseront pas l’argent pour acheter les « bons » produits (ils les utiliseront par exemple pour acheter de l’alcool).***

Les PTM s’inscrivent dans un cycle de projets, allant de l’appréciation initiale au suivi et à l’évaluation. Les résultats des recherches et du suivi post-distribution montrent que les bénéficiaires utilisent les espèces pour répondre aux besoins recensés lorsque l’évaluation des besoins et le ciblage ont été réalisés avec précision.

Par ailleurs, les Sociétés nationales peuvent sensibiliser les communautés à l’utilisation responsable des subventions en espèces, notamment en mettant en place des systèmes de suivi régulier afin de déceler des changements dans le contexte ou l’utilisation éventuelle des espèces pour des achats imprévus. Un système efficace de communication avec les bénéficiaires et les commerçants locaux permettra au Mouvement de réduire au maximum les cas de mauvais usage des espèces distribuées. Les aides en nature sont sujettes aux mêmes risques, car les bénéficiaires peuvent vendre les biens sur le marché pour acheter d’autres articles.

* ***La distribution d’espèces peut avoir des conséquences négatives pour les ménages, telles qu’une augmentation de la violence familiale.***

Les résultats des recherches montrent que l’argent est en réalité davantage susceptible de réduire les tensions au sein des ménages, car il leur permet de satisfaire leurs besoins. Cet aspect doit être pris en compte durant la phase d’appréciation initiale afin d’analyser la façon dont les ménages gèrent habituellement les dépenses en espèces (par ex. qui achète habituellement les articles alimentaires ou qui gère habituellement les coûts liés aux soins de santé). En outre, les équipes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent s’entretenir avec les communautés afin de déterminer dans quelle mesure cet aspect peut devenir problématique et comment les risques pour les bénéficiaires cibles peuvent être réduits.

* ***Existe-t-il des risques en matière de sécurité liés au transport de sommes d’argent en liquide, pour l’organisme d’exécution chargé de distribuer les fonds aux bénéficiaires et pour les bénéficiaires qui ramènent l’argent chez eux ou vont s’approvisionner sur les marchés ?***

Les transferts monétaires peuvent se faire par l’intermédiaire de différents organismes tiers, tels que les banques, les bureaux de poste, les organismes de transfert de fonds, les fournisseurs de cartes prépayées et les opérateurs de téléphonie mobile. Ces intermédiaires permettent de réduire le montant des espèces que les équipes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent transporter. Lorsque les espèces sont versées directement par le Mouvement/la Société nationale, des mesures de réduction des risques peuvent être prises pour que les informations concernant le moment où les espèces sont transportées ne soient pas divulguées.

Les risques pour la sécurité des bénéficiaires sont également moindres lorsque les transferts sont effectués par l’intermédiaire d’organismes tiers, car les bénéficiaires peuvent choisir quand ils se rendront à la banque ou à un bureau de poste pour retirer leur argent plutôt que d’être vus dans une file à attendre une distribution. Lorsque les espèces sont versées directement par le Mouvement, les équipes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent opter pour des versements plus réguliers et plus petits ou pour la mise en place de systèmes de soutien au niveau de la communauté pour les personnes plus vulnérables. Un suivi renforcé des activités et une communication efficace avec la communauté sur le but des subventions en espèces permettront également de réduire les risques.

* **Qui participe aux opérations de transferts monétaires ?**

Les PTM requièrent une collaboration et une coordination intersectorielles afin de garantir une mise en œuvre efficace et le respect des exigences des donateurs. Une réunion initiale de planification rassemblant les représentants des services liés aux programmes et des départements de la logistique, des finances et de la sécurité doit être organisée au début de l’intervention pour définir de manière claire les rôles et les responsabilités de chaque département dans la mise en œuvre des PTM.

Le Secrétariat de la Fédération internationale, le CICR et certaines Sociétés nationales ont déjà mis au point des procédures opérationnelles normalisées relatives aux PTM, qui présentent clairement les différents rôles et responsabilités à chaque étape des programmes.

* **Comment favoriser l’utilisation des PTM par les Sociétés nationales ?**

Pour renforcer l’utilisation des PTM au sein des Sociétés nationales, il faut favoriser l’adhésion des dirigeants à cette solution d’intervention.

Le Mouvement a mis au point un certain nombre d’outils qui vous permettront de déterminer dans quelle mesure votre Société nationale est prête à envisager l’utilisation des PTM dans le cadre d’opérations d’urgence et de relèvement.

* **Où trouver davantage d’informations sur l’utilisation des PTM au sein du Mouvement ?**
* Une série de ressources sur les programmes de transferts monétaires (lignes directrices du Mouvement, études de cas, etc.) sont disponibles sur la page FedNet de la Fédération consacrée aux PTM :

<https://fednet.ifrc.org/en/resources/disasters/disaster-and-crisis-mangement/disaster-response/cash-based-programming/resources1>

* Des vidéos portant sur les programmes de transferts monétaires du Mouvement sont accessibles sur la chaîne YouTube de la Fédération, à l’adresse : [www.youtube.com/playlist?list=PLrI6tpZ6pQmRg2nU1MEsxiKdMKPABKmlQ](http://www.youtube.com/playlist?list=PLrI6tpZ6pQmRg2nU1MEsxiKdMKPABKmlQ)